



Doc. 16424
22 juin 2026

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 18, insérer le paragraphe suivant:

«Comme le prévoit également la Résolution du 19 octobre 2023 du Parlement européen sur l'évolution récente du dialogue entre la Serbie et le Kosovo, notamment la situation des municipalités du nord du Kosovo, l'Assemblée invite instamment les autorités à garantir une pleine coopération avec toutes les enquêtes et procédures judiciaires pertinentes liées à l'attaque terroriste commise à Banjska le 24 septembre 2023 et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes responsables de cette attaque aient à en répondre.»

Déposé par:

VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
ABRAHAM Knut, Allemagne, PPE/DC
BUŠIĆ Zdravka, Croatie, PPE/DC
KJOKU Bekim, Macédoine du Nord, SOC
LUARASI Iris, Albanie, SOC
XHAÇKA Olta, Albanie, SOC

1. 2026 - Troisième partie de session

